

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 9 avril 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Saint-Péray sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROGER D'ALBERT BANCEL, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de M. BRUNET à M. PRADELLE, de M. LUNEL à M. CARDI,
Date de convocation 29 mars 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 25
Nombre de pouvoirs : 2

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2018

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant que le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 25 délégués dont 2 disposant d'un pouvoir et représentant 27 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'approuver** le compte de gestion 2018 transmis par le trésorier de Valence Agglomération.

Lionel BRARD



Président